



Bulletin N° 08 - 30 avril 2019

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale : celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

SOMMAIRE :

- **Mildiou : situation sur le terrain.**

Pas de mildiou, mais présence de repousses sur la plupart des tas de déchets non gérés ! Il est plus qu'urgent de gérer les tas de déchets de pomme de terre !

- **Doryphores : sortie des premiers adultes**

- **FMSE : quelques précisions**



Variété Adora plantée le 30 avril à Villers Pol (59) - Parcelle non levée—Germes de 15cm.

Photo : C.GAZET - CA 59/62

OBSERVATIONS : 26 parcelles ont été observées cette semaine.

STADE DE LA CULTURE :

Dans le Nord et le Pas de Calais, les plantations se sont terminées en fin de semaine dernière dans la plupart des secteurs. Les parcelles levées ou en cours de levée sont rares, y compris les parcelles de précoces plantées fin mars (voir photo ci-dessus : Adora plantée fin mars non levée, les germes font 15 cm). Dans les parcelles plantées entre le 10 et le 25 avril (Challenger, Fontane, Bintje, Magnum), les germes font généralement entre 2 et 4 cm. Les précipitations du week-end dernier, qui ont apporté entre 5 et 30 mm en fonction des secteurs, vont favoriser les opérations de désherbage.

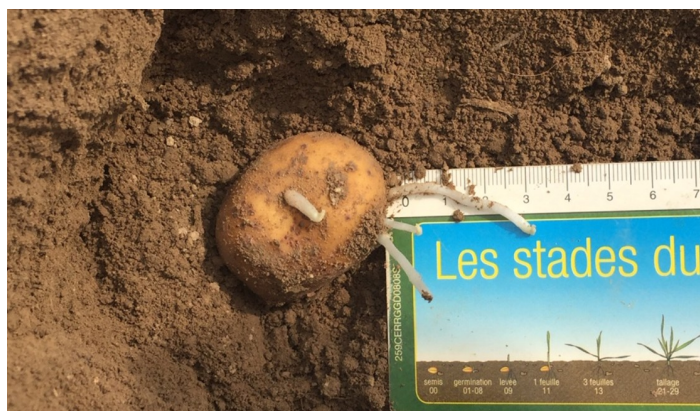
Dans les départements Picards, les plantations devraient être terminées pour la plupart des secteurs, en fin de semaine. Le stade végétatif des plants oscille entre stade point blanc et 7 cm de germes. Dans les buttes, les plants démarrent avec des stades germinatifs différents selon les dates de plantations et les variétés (germes de 7 cm sur Alizée plantée 17 avril et Challenger plantée le 3 avril). Des racinelles commencent à apparaître pour certaines parcelles (Alizée plantée le 13 avril, germes de 3cm). Les températures et la présence d'humidité sont favorables à un bon développement végétatif. Les parcelles commencent à se salir, quelques adventices sont repérées (matricaires, graminées, crucifères....).

METEO : une nouvelle perturbation devrait arriver à compter de jeudi et perdurer sur la fin de semaine et le week-end. Les températures sont à la baisse sur la fin de semaine, le week-end devrait être frais.



Variété Challenger à Villers Bocage (80) plantée début avril. Germes de 6 à 7 cm.

Photo : S.Garson—CA 80



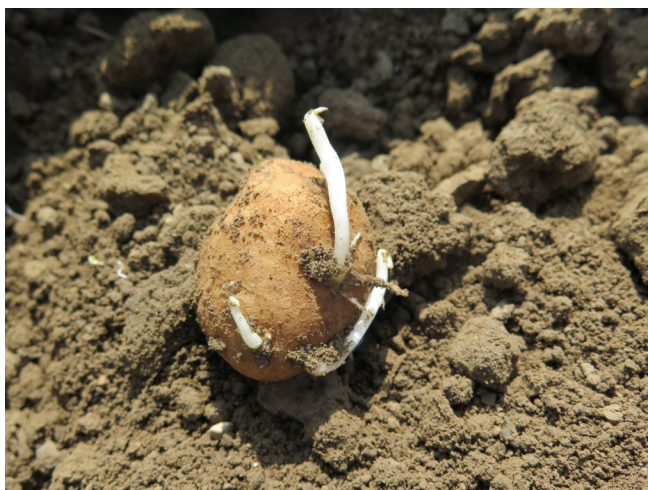
Variété Magnum plantée le 13 avril à Rely (62)—Germes 2 à 4 cm.

Photo : F.Kazmierczak—UNEAL



Alizée plantée le 15 avril

Photo : P Monnier—Touquet Savour



Fontane plantée le 11 avril à Chemy (59) - Germes de 3 cm.
Photo : C.Haccart CA 59/62



Challenger plantée le 24 avril à Thélus (62) - Germes de 2 cm.
Photo : C.Haccart CA 59/62

MILDIU:

Situation sur le terrain

Les tournées d'observation se poursuivent pour localiser et suivre l'évolution des repousses ainsi que l'arrivée du mildiou sur les tas de déchets et d'écarts de triage non gérés.

Les repousses sont déjà bien développées sur la plupart des tas de déchets non gérés. Pour le moment, la végétation reste saine.

N'attendez pas que la végétation se développe ni que les parcelles lèvent pour bâcher vos tas de déchets, il faut intervenir le plus rapidement possible. La lutte contre le mildiou commence dès maintenant !

Pourquoi et comment gérer les tas de déchets ?

Si rien n'est fait pour empêcher les repousses de faire leur apparition sur les tas, le mildiou peut s'y développer rapidement, ce qui constitue **une source d'inoculum importante pour les parcelles situées à proximité** (les spores de mildiou peuvent parcourir des distances d'environ 1km).

Si vous êtes concerné, **ne tardez pas à bâcher vos tas avec une bâche noire type "ensilage" pour empêcher le développement des repousses et protéger vos parcelles d'une arrivée précoce de l'épidémie.** Des précautions particulières sont à prendre, car l'écoulement de jus est important avec cette méthode. Le tas devra être éloigné de tout point d'eau, de toute parcelle voisine de pomme de terre, se situer à plus de 10 m des chemins et être entouré d'une butte de terre.

La gestion des tas de déchets principalement constitués de tubercules pourra s'effectuer à l'aide d'un traitement à la chaux vive par un mélange aussi homogène que possible de chaux vive avec les déchets dans une proportion d'une dose de chaux vive pour dix doses de déchets de pommes de terre (voir méthode et recommandations dans le BSV n°2).



ATTENTION : Un arrêté de lutte obligatoire est pris dans les départements du Nord et du Pas de Calais. Il rend obligatoire la destruction de la végétation sur les tas de déchets.

DORYPHORES :

Les premiers adultes ont été observés courant de semaine dernière.

Des doryphores nous ont été signalés à Martinpuich sur des repousses de pommes de terres dans une parcelles d'oignons où quasiment chaque repousse était porteuse d'au moins un adulte, ainsi qu'à Bapaume.

Les doryphores ont été très nombreux lors de la campagne 2018. Durant l'automne ils se sont enterrés et ont passé l'hiver dans le sol sous forme d'adultes ou de nymphes entre 25 et 40 cm de profondeur.

On estime que leur taux de survie à la fin de l'hiver est d'environ 60%. On s'attend donc à un potentiel de réservoir énorme pour 2019, qui pourra s'exprimer pleinement si les conditions climatiques sont favorables aux doryphores (température optimale de développement entre 25 à 30°C).

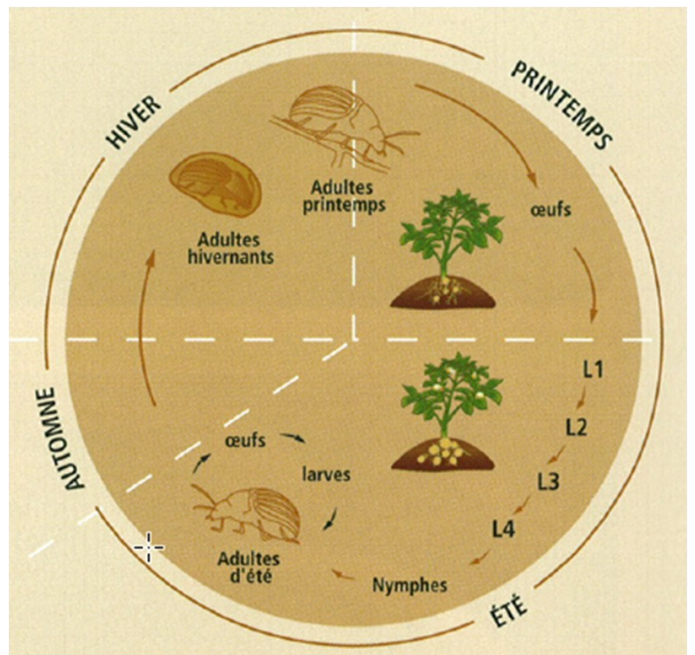
Les doryphores sortent de terre au printemps quand la température du sol en profondeur est d'au moins 10°C.

Quand les premiers doryphores sortent du sol, comme c'est le cas actuellement, les parcelles ne sont généralement pas encore levées. Les repousses présentes sur les tas de déchets et en parcelles constituent alors des relais qui vont permettre aux doryphores de se nourrir et de pondre. **Il est donc important de gérer efficacement ces repousses pour limiter la survie des doryphores de première génération.**



*Doryphore adulte sur repousse de pomme de terre en parcelle d'oignon—
Martinpuich (62)*

Photo : F.Delassus CA 59/62



Cycle du doryphore



Doryphore adulte à Bapaume

Photo : R.Ioos—UNEAL

PRECISIONS CONCERNANT LE FMSE (voir message dans le BSV n°7 du 23 avril)

- Dans le cadre du FMSE (Fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnementale), les productions issues de plants certifiés importés des 4 pays à risque (Allemagne, Danemark, Pays-Bas et Pologne*) seront indemnisées à hauteur de 80 % de la perte de revenu si le producteur dispose des résultats d'une analyse sur les « maladies de quarantaine » réalisée par un laboratoire agréé par les pouvoirs publics français. S'il n'en dispose pas, le producteur sera indemnisé à hauteur maximale de 50 %.
- Le débouché féculé est également couvert par le FMSE via la cotisation qui est prélevée dès lors que le contrat est passée avec l'une des deux coopératives françaises.

**Pour rappel : la circulation des plants entre États membres est possible à conditions de respecter certaines exigences, notamment lors d'introduction de plants originaires d'Allemagne, du Danemark, des Pays-Bas et de la Pologne. Conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 janvier 2005, les opérateurs qui vous vendent le plant sont dans l'obligation de déclarer les lots de plants de pommes de terre et de pommes de terre de consommation introduits sur le territoire français, lorsqu'ils sont originaires de ces 4 pays classés à risque. Cette déclaration doit être effectuée à la DRAAF/Service régional de l'alimentation (SRAL) dont dépend le lieu de stockage des lots introduits au préalable quarante-huit heures avant l'introduction. L'intégralité des lots concernés doit être tenue à disposition des agents de la DRAAF chargés de l'inspection sur le lieu de stockage pendant deux jours ouvrés à compter de la date d'arrivée déclarée.*

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence française de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Rédactrice et animatrice filière pour le secteur Nord-Pas de Calais : Christine Haccart - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais (Tél : 03.21.64.80.88)

Animatrices filière pour le secteur Picardie : Solène Garson - Chambre d'Agriculture de la Somme (Tél : 03.22.95.51.20) et Valérie Pinchon - FREDON Picardie (Tél : 03.22.33.67.11)

Expertise Miléos® : Cyril Hannon - Arvalis Institut du Végétal (Tél : 03.22.85.75.66)

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau : Acolyance, Arvalis Institut du Végétal, Asel, Belchim Crop Protection, Cerenia, CETA de Ham, GR CETA du Soissonnais, CETA des Hauts de Somme, Chambre d'Agriculture de la Somme, Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, Comité Nord, Coopérative de Vecquemont, Ets Coudeville-Marcant, Ducroquet Négoce, Expandis, Ets Charpentier, Coopérative la Flandre, FREDON Picardie, Le GAPPI, GC la Pomme de Terre, GITEP, Intersnack, IPM France, Ets Jourdain, Ets Loridan, Maison Lecouffe, Mc Cain, Nord Négoce, Pomuni France, Pom'Alliance, Roquette, Sana Terra, SAS Sermaplus, Select'up, le SETAB, Soufflet Agriculture, Terre de France, Téréos Syral, TERNOVEO, Touquet Savour, UNEAL, Ets Vaesken.

Ferme des Tilleuls, Earl Deraeve, GAEC Fourdinier, M Henno, M Ruysen, M Cabby, M Lefranc, M Gosse de Gorre, M Cannesson, M Dequeker, M Dequidt.

Coordination et renseignements : Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais (Tél: 03.21.60.57.60) et Jean Pierre PARDOUX - Chambre d'Agriculture de la Somme (Tél : 03 22 33 69 28).